

## Club Télémark Dents du Midi

### Barème de cotisations & Statuts des membres

#### Barème de cotisation

Statut de membre	Description	Cotisation / an
Membres fondateurs	Membres de l'association qui ont créé le <i>Club Télémark Dents du Midi</i> .	CHF 60.00
Membres actifs	Membres de l'association qui participent activement à la vie du club, s'acquittent de leurs obligations de membre et respectent les valeurs du <i>Club Télémark Dents du Midi</i> . Ils ont le droit de vote.	CHF 60.00 + finance d'inscription
Membres d'honneur	Membres qui ont rendu des services particuliers à l'association. Ils font partie de l'assemblée générale avec voix consultative.	CHF 0.00
Membres associés	Les membres associés sont des personnes morales dont les valeurs et les buts sont compatibles avec ceux du <i>Club Télémark Dents du Midi</i> . Ils font partie de l'assemblée générale et y sont représentés par un délégué qui a voix consultative.	Selon contrat

#### Divers

Finance d'inscription	Les nouveaux membres peuvent soutenir le lancement du club en versant un montant libre au moment de l'inscription. Si ce montant est égal ou supérieur à la limite fixée pour les donateurs (voir ci-dessous), le membre est considéré alors en plus comme un donateur.	Libre
Donateur	Personnes physiques ou morales qui soutiennent financièrement, à bien plaisir, le club avec des montants importants. La valeur limite inférieure des montants dits importants a été fixée par le comité. Les donateurs ne sont pas membres de l'association	Dès CHF 500.00

Les statuts des membres et le barème de cotisations ont été adoptés par décision de l'assemblée constitutive de l'association du 31 octobre 2018.